



## Construction d'un bâtiment principal Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à l'hôtel de ville seulement)

- Plans complets du bâtiment incluant les fondations, vues des façades, une coupe transversale des diverses composantes du bâtiment, aménagement intérieur, dimension des pièces, des fenêtres ainsi que les éléments accessoires tels que galerie, patio, etc.
- Un plan d'implantation du projet préparé par un arpenteur-géomètre (avant construction)
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux
- Projet d'installation septique fait par un professionnel (pour les secteurs non desservis par un réseau d'égout)
- Localisation ou plan d'implantation du puits (pour les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc)
- Espaces de stationnement et accès à la propriété (ponceau)

### **Attention**

**Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.**

**Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.**